

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 8 septembre 2015 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Denise Lauzière	Ginette Moreau
Lucie Fréchette	Claude Simard
Roger Bélanger	absent : Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

15.09.1

Ouverture de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

15.09.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 3 et 18 août 2015.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Procès verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt des rapports mensuels de juillet et août 2015.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Annulation du règlement 13-874.
 - 6.2 Règlement d'emprunt 15-887.
 - 6.3 Règlement sur Programme de clapets anti-retour.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Comptes à payer pour août 2015.
 - 7.2 Subvention Club de hockey Maroon's Senior 2.0.
 - 7.3 Subvention programme PAARRM – Rue York.
 - 7.4 Film promotionnel – Sortie 88 de l'autoroute 10.
 - 7.5 Subvention Club de Patinage Artistique.
8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Demande de PIIA – Faubourg de la Champignonnière.
 - 8.2 Demande de PIIA – 5211, rue Foster.
 - 8.3 Demande de PIIA – 30 – 32, rue Papineau.
 - 8.4 Demande d'empiètement – Postes Canada.

9. **SERVICES DU GREFFE**

- 9.1 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.
- 9.2 Autorisation de signature – FCCQ – rue Taylor.
- 9.3 Route verte.

10. **RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Mutation aux travaux publics – Dominic Paquette.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 11. VARIA
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 septembre 2015.
- 13. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 6 octobre 2015 À 19 HEURES.

Adopté

15.09.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour – Aucune intervention.

15.09.4

Adoption des procès verbaux des 3 et 18 août 2015

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des 3 et 18 août 2015 tels que présentés.

15.09.5

Dépôt de documents

15.09.5.1

Dépôt des procès verbaux du CCU.

15.09.6

Adoption de règlement

15.09.6.1

Règlement 15-886 abrogeant le Règlement numéro 13-874.

Sur proposition de madame Denise Lauzière conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 15-886 intitulé « *Règlement numéro 15-886 abrogeant le Règlement numéro 13-874 autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour le projet domiciliaire Quai des Brises* ».

Adopté

15.09.6.2

Règlement 15-887 autorisant une dépense et un emprunt de 3 250 000 \$ pour le projet domiciliaire Le Nautiqua.

Sur proposition de madame Denise Lauzière, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le *Règlement numéro 15-887 décrétant des travaux de construction d'infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 3 250 000 \$ pour le projet domiciliaire Le Nautiqua* ».

Adopté

15.09.6.3

15-888 – Règlement sur programme de clapets anti-retour.

Sur proposition de madame Denise Lauzière, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 15-888 intitulé « *Règlement sur programme de clapet anti-retour* ».

Adopté

15.09.7 **Finance et administration**

15.09.7.1 **Comptes à payer pour août 2015.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois d'août 2015;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour août 2015 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

15.09.7.2 **Subvention Club de hockey Maroons senior 2.0.**

ATTENDU QUE Le Club de hockey Maroons Senior bénéficie depuis quelques années d'une subvention de 2 500.\$ par année, versée sous forme de crédit d'heures de glace;

ATTENDU QUE Le Conseil adoptait, le 7 octobre 2014, une résolution au terme de laquelle cette subvention était confirmée pour les saisons 2014 – 2015 et 2015 - 2016;

ATTENDU QUE Le Club de hockey Maroons Senior a changé de propriétaire et qu'il y aurait lieu d'annuler la subvention prévue à la résolution 14.10.8.7 pour la saison 2015 - 2016;

ATTENDU QUE Ce Club de hockey Maroons Senior 2.0, par ses nouveaux propriétaires, désire percevoir la subvention pour la saison 2015 – 2016.

En conséquence,
il est proposé monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal annule le versement de la subvention prévu par la résolution 14.10.8.7 datée du 7 octobre 2014, pour la saison 2015 – 2016.

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 2 500.\$ pour la saison 2015 – 2016 au Club de hockey Maroons Senior 2.0 à être versée sous forme de crédit d'heures de glace.

Adopté

15.09.7.3 **Demande de subvention au ministère des transports.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 25 000\$;

ATTENDU QUE Les rues des Cleary, Saint-Jean, Western et York sont priorisées pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 25 000\$.

Adopté

15.09.7.4

Film promotionnel – Sortie 88 de l'autoroute 10.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire attirer des industries dans son parc industriel autoroutier;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une vidéo promotionnelle représente un outil contemporain et efficace;

ATTENDU QUE Drone Diffusion Inc. a déposé une soumission pour la production d'une telle vidéo, laquelle comprend la réalisation de la vidéo en Ultra HD 4K, le montage ainsi que les droits d'utilisation;

ATTENDU QUE Ces services sont offerts pour la somme de 2 173.03\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate Drone Diffusion Inc. afin de procéder à la réalisation d'une vidéo promotionnelle, conformément à sa soumission datée du 1^{er} septembre 2015, pour un montant de 2 173.03\$, taxes incluses.

Adopté

15.08.8

Aménagement et urbanisme

15.09.8.1

Demande PIIA, architecture préliminaire, bâtiments unifamiliales isolés, Faubourg de la Champignonnière.

ATTENDU QUE Le promoteur du projet résidentiel "Faubourg de la Champignonnière" présente 7 plans préliminaires pour des nouvelles constructions

de type unifamiliales isolées ainsi que 1 plan pour un bâtiment de type unifamilial jumelé pour acceptation préliminaire;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que les plans proposés sont modernes et démontrent un intérêt visuel intéressant tant par leur architecture que par le choix des revêtements et des couleurs;

ATTENDU QUE Les membres du CCU s'interrogent par contre concernant le plan # 11144, qui présente un espace de stationnement face à l'entrée principale du bâtiment. Cette situation est non conforme à la réglementation municipale. L'inspecteur verra à discuter de ceci avec le promoteur afin de s'assurer de la conformité avant l'émission des permis.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les plans préliminaires pour les nouvelles constructions proposées. Les membres du CCU précisent qu'il s'agit seulement d'une recommandation d'approbation architecturale. Les revêtements et couleurs devront aussi être approuvés quant à leur conformité au règlement PIIA.

Que tout projet de construction sur une autre propriété située dans la même zone résidentielle qui utiliserait un modèle de résidence semblable au plans déposés pour ces propriétés et qui utiliserait une palette de couleurs de revêtement similaire ou équivalente est aussi approuvé par la présente résolution.

Adopté

15.09.8.2

Demande PIIA, rénovation façade, 5211, rue Foster.

ATTENDU QUE Le propriétaire du bâtiment situé au 5211, rue Foster présente une demande afin de modifier et rénover la façade de son bâtiment;

ATTENDU QUE Le bâtiment présente des faiblesses structurales au niveau des galeries avant;

ATTENDU QUE Le demandeur prévoit des changements à l'apparence de la toiture (pose d'un bardeau d'asphalte et d'une mansarde à la section du 3^e étage, en façade et du côté droit), la fenestration (pose de nouvelles fenêtres en PVC) et les revêtements (pose d'un revêtement de type Canexel à la section du 3^e étage et d'un acrylique à la façade) ainsi que le retrait des galeries au 2^e et 3^e étages;

ATTENDU QU' Il est à noter que le demandeur désire également conserver et réparer l'entrée cochère existante situé à la droite du bâtiment;

- ATTENDU QUE Le traitement architectural proposé améliore considérablement l'aspect de la façade du bâtiment et le choix des couleurs et des revêtements prévus a pour effet de bonifier grandement l'aspect général du bâtiment;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU saluent l'initiative du demandeur et souhaitent que d'autres propriétaires d'immeubles emboitent le pas dans cette direction afin de redorer l'image du centre-ville notre municipalité;
- ATTENDU QUE Le demandeur doit encore fournir à la municipalité des échantillons des revêtements pour approbation finale.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les choix d'architecture et de couleurs pour la rénovation de la façade du bâtiment situé au 5211, rue Foster.

Adopté

15.09.8.3

Demande PIIA, revêtements et couleurs, 30 et 32, rue Papineau.

- ATTENDU QUE Suite à la recommandation favorable # CCU 2015-078 du CCU en date du 8 juillet 2015 concernant l'architecture, la municipalité a récemment reçu les choix de revêtements et de couleur pour les futur bâtiments situés au 30 et 32, rue Papineau;
- ATTENDU QUE Pour le bâtiment du 30, rue Papineau, les revêtements seront : bardeau d'asphalte brun deux-tons pour la toiture, brique couleur argile-rouge désert à la façade et déclin de vinyle beige à la façade, aux cotés et à l'arrière, tel que démontré sur la photographie # 502686 jointe à la demande;
- ATTENDU QUE Pour le bâtiment du 32, rue Papineau, les revêtements seront : bardeau d'asphalte gris perle pour la toiture, brique de couleur beige-granit à la façade et un revêtement de déclin de vinyle de couleur bleu héritage foncé à la façade, aux cotés et à l'arrière, tel que démontré sur les photographies # 502685 (1), (2) et (3) jointes à la demande;
- ATTENDU QUE Ces choix de couleurs se retrouvent déjà dans le cadre bâti existant du secteur et s'agence convenablement aux bâtiments existants;

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les choix de revêtements et de couleurs pour les futurs bâtiments situés au 30 et 32, rue Papineau.

Adopté

15.09.8.4

Autorisation d'empiètement – Postes Canada.

- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo connaît un essor appréciable grâce aux différents projets domiciliaires;
- ATTENDU QUE Toutes ces nouvelles adresses doivent être desservies par Postes Canada;
- ATTENDU QUE La formule préconisée est l'installation de boîtes communautaires à proximité de la clientèle visée;
- ATTENDU QUE Certaines de ces boîtes déjà en place depuis plusieurs années doivent être remplacées;
- ATTENDU QUE Postes Canada a besoin de l'autorisation de la Ville pour empiéter sur ses terrains pour l'installation des boîtes postales.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo autorise Postes Canada à installer ses boîtes postales communautaires aux endroits prévus dans leur demande, en ce qui concerne les boîtes J0E0719 du Boulevard Horizon et J0E0108 à l'intersection de la rue des Terrasses et de Bruges.

En ce qui a trait à la boîte J0E0090 de l'intersection des rues Beaulac et Western, elle devra être déplacée de 80 mètres vers l'est pour ne pas nuire à la sécurité des piétons et à la circulation en général.

Adopté

15.09.9

Service du greffe

15.09.9.1

Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.

- ATTENDU QUE Les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;
- ATTENDU QUE La situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);
- ATTENDU QUE Les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

ATTENDU QUE Les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

ATTENDU QUE Le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adopté

15.09.9.2

Autorisation de signature FCCQ.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit procéder à la mise à niveau des infrastructures d'égouts et d'aqueducs sur certains tronçons de rues sur son territoire, savoir, la rue Taylor ainsi que ses intersections avec les rues de la Cour et Eastern;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a déposé une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, par son programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

ATTENDU QUE Le MAMOT a accepté la demande d'aide financière et qu'un protocole d'entente doit maintenant être signé entre les parties.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise M. Pascal Russell, Maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada - Québec.

Adopté

15.09.9.3

Pacte fiscal – Demande au gouvernement provincial.

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition du programme d'entretien, principalement sur les tronçons en zone rurale de la Route verte, mettant ainsi en danger la pérennité d'un important tronçon du réseau cyclable de notre province;

ATTENDU QUE Le cyclotourisme est vital à Waterloo, étant donné que son territoire est sillonné de 3 pistes cyclables majeures;

ATTENDU QUE Cette décision gouvernementale de priver les municipalités des subsides destinés à l'entretien de leurs réseaux cyclables dont La Campagnarde, de Waterloo à Drummondville mettant en péril par le même fait cette offre touristique d'importance.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal demande au gouvernement provincial de revoir sa position et de renoncer à l'abolition du programme d'entretien de la Route verte.

Adopté

15.09.10

Ressources humaines

15.09.10.1

Mutation journalier Classe B.

ATTENDU QUE Monsieur Conrad Bélanger, journalier aux travaux publics, a remis sa démission afin de se prévaloir d'une retraite anticipée;

ATTENDU QUE Le service a affiché le poste laissé vacant par le départ de M. Bélanger à l'interne tel que stipulé dans la convention collective de travail;

ATTENDU QUE Seul Monsieur Dominic Paquette, préposé aux opérations à l'aréna, a postulé sur ledit affichage;

ATTENDU QUE M. Paquette a démontré beaucoup d'intérêt et d'initiative pour les tâches à accomplir aux travaux publics.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la mutation de M. Dominic Paquette au poste de journalier classe B aux termes et conditions prévus à la Convention collective.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil

Monsieur le Maire souligne les nombreuses années passées au service de la Ville et le départ à la retraite de Monsieur Conrad Bélanger.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

15.09.11

Varia

15.09.12

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 8 septembre 2015 est levée à 19H42.

15.09.13

Prochaine assemblée

Mardi, le 6 octobre 2015 à 19 heures.

Maire

Greffier